



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France



## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) LISTE CRAMIF DES CONSULTANTS

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) a pour mission de développer et coordonner la prévention des risques professionnels dans les entreprises employant des salariés du régime général. Afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place de leur démarche de prévention des RPS, la Cramif établit une liste de consultants en prévention des RPS.

**L'objectif de cette liste est de permettre aux entreprises de faire appel à des consultants en capacité de diffuser les bonnes pratiques d'intervention en matière de prévention primaire des RPS.**

Les prestataires (cabinets et leurs consultants) inscrits sur la liste répondent à des conditions administratives et techniques, et s'engagent à intervenir dans le respect des valeurs essentielles (ED 902 - INRS) et des principes généraux de prévention (article L.4121-2 du Code du travail).

Pour être inscrit sur la liste, le consultant doit être en capacité de mettre en œuvre une démarche d'intervention en **prévention primaire**, respectant les principes suivants :  
Plus globalement, ils conviennent d'agir en cohérence avec une conception de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles résumée dans les points suivants :

- ⊗ démarche participative ;
- ⊗ démarche paritaire ;
- ⊗ association dans la mesure du possible du service de santé au travail et du service prévention de la Cramif ;
- ⊗ intervention centrée sur l'analyse du travail (prescrit, réel) et des organisations ;
- ⊗ transformation des situations de travail : l'intervention aura pour objectif la recherche des causes d'apparition des risques psychosociaux au niveau organisationnel et technique et l'action sur ces causes, en vue de réduire les contraintes préjudiciables à la santé des salariés et dans le respect des principes généraux de prévention ;
- ⊗ approche globale qui prend en compte la pluri-causalité des RPS ;
- ⊗ utilisation de différentes méthodes et sources d'informations : analyse de documents, entretiens, observations, questionnaires, etc.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**Caisse régionale  
Île-de-France**

Le consultant doit être capable de décliner en autonomie une démarche d'intervention de prévention primaire en s'appuyant sur la méthodologie préconisée par l'INRS dans l'ED 6349 : « Risques psychosociaux : comment agir en prévention ? ».

- ⊗ Analyse de la demande de l'entreprise, pré-diagnostic avec consultation des principaux acteurs concernés (internes ou externes à l'entreprise), dépistage des situations de travail à risque.
- ⊗ Définition d'une stratégie d'intervention (déroulement, acteurs, etc.) en impliquant la direction.
- ⊗ Diagnostic approfondi (intégrant les facteurs de risque psycho-sociaux et organisationnels) conduisant à des propositions concrètes s'inscrivant dans le plan d'action.
- ⊗ Restitution aux acteurs de l'entreprise avec invitation du contrôleur de sécurité Cramif en charge du suivi de l'établissement.
- ⊗ Élaboration et mise en œuvre du plan d'action, avec validation de la direction, incluant le caractère multidimensionnel de la problématique des RPS (mesures techniques, organisationnelles, humaines) et respectant les principes généraux de prévention,
- ⊗ Évaluation des actions mises en œuvre.

Le consultant doit s'engager à respecter et à annoncer dans sa proposition d'intervention à l'entreprise les règles de déontologie suivantes :

- ⊗ **Professionalisme :**
  - le consultant ne doit accepter que les missions relevant de son champ de compétences (ou sinon, il s'entoure d'autres compétences dans le cadre d'une co-intervention) ;
  - le consultant ne doit pas orienter volontairement le diagnostic vers des prestations complémentaires que pourrait proposer le consultant ou le cabinet auquel il appartient, en particulier en accompagnement individuel ou en amélioration de l'efficacité personnelle.
- ⊗ **Intégrité et absence de conflits d'intérêts** (familiaux, amicaux, financiers, etc.) pouvant influencer l'analyse du consultant dans le cadre de son intervention.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France

Tout au long de l'intervention :

- ⊗ Impartialité – Equidistance : le consultant s'interdit tout jugement de valeur et veille à être impartial. Il s'exprime toujours en son nom propre et conserve une posture de tiers entre l'employeur et les représentants du personnel ou les salariés.
- ⊗ Respect du volontariat des salariés.
- ⊗ Confidentialité et anonymat.
- ⊗ Protection de la parole des salariés : protéger la parole des salariés signifie ne pas produire de sanctions professionnelles, disciplinaires en cas de participation, comme en cas de refus de participation ou en cas d'évocation, lors de l'analyse, du non-respect de règles prescrites.
- ⊗ Importance de la validation du diagnostic par les salariés concernés : retour préalable aux salariés lors de productions de groupe ou d'observations au poste de travail, réalisées en vue de nourrir le diagnostic.
- ⊗ Centrage exclusif sur le travail, sur ce qui fait difficulté et ressource dans le travail. Exclusion de toute analyse psychologique individualisée ou toute recherche de responsabilité personnelle. Eviter toute explication comportementaliste.
- ⊗ Nécessité d'une restitution orale et écrite de l'intervention.

Le consultant s'attache à identifier les multiples facteurs de risque et à proposer des pistes d'action visant l'amélioration des conditions de travail.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France



## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

LISTE CRAMIF DES CONSULTANTS

### CONSULTANTS RÉFÉRENCÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE



SAS AMÉLIE MARIOLLE	MARIOLLE Amélie	93100 MONTREUIL	06 72 87 51 76		<a href="mailto:amelie.mariolle@gmail.com">amelie.mariolle@gmail.com</a>
SOCIAL CONSEIL	SEVELLEC Gaëlle GIRAULT Olivier	94230 CACHAN	01 49 69 10 95 06 81 48 25 60 06 89 40 01 14	<a href="http://socialconseil.fr">socialconseil.fr</a>	<a href="mailto:gaëlle.sevellec@socialconseil.fr">gaëlle.sevellec@socialconseil.fr</a> <a href="mailto:olivier.girault@socialconseil.fr">olivier.girault@socialconseil.fr</a>
TRAVAIL PLURIEL	FOSSET-LAGOSZNIAK Élise	94700 MAISONS-ALFORT	06 38 13 88 10	<a href="http://travail-pluriel.com">travail-pluriel.com</a>	<a href="mailto:e.fosset@travail-pluriel.com">e.fosset@travail-pluriel.com</a>

Cette liste est fournie à titre d'information et ne saurait constituer une recommandation destinée à engager la responsabilité de la Cramif.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**Caisse régionale  
Île-de-France**

**SAS AMÉLIE MARIOLLE**

**13 rue Marcellin Berthelot  
93100 Montreuil**



**MARIOLLE**

**Amélie**



**06 72 87 51 76**



**[amelie.mariolle@gmail.com](mailto:amelie.mariolle@gmail.com)**

## PRÉSENTATION

**Amélie Mariolle** accompagne les entreprises depuis 20 ans. Son enjeu est de faire de l'obligation de prévention des RPS un levier pour améliorer de manière concrète santé et performance.

Une démarche de prévention réussie se déploie selon vos besoins, aboutit à des orientations précises sur les améliorations à conduire et les accompagne dans leur mise en œuvre.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ

Tous secteurs d'activité.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**Caisse régionale  
Île-de-France**

**SOCIAL CONSEIL**

**73 avenue Carnot  
94230 CACHAN**

**[socialconseil.fr](http://socialconseil.fr)**



**SEVELLEC**

**Gaëlle**



**06 81 48 25 60**



**[gaëlle.sevellec@socialconseil.fr](mailto:gaëlle.sevellec@socialconseil.fr)**



**GIRAULT**

**Olivier**



**06 89 40 01 14**



**[olivier.girault@socialconseil.fr](mailto:olivier.girault@socialconseil.fr)**

## PRÉSENTATION

**SOCIAL CONSEIL** est né en juillet 2000 avec la rencontre d'ergonomes, sociologues et médecin du travail. Ils ont mis en commun leurs expériences et leurs connaissances du travail pour proposer à leurs clients une méthodologie d'intervention adaptée pour améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité.

**SOCIAL CONSEIL** s'est orienté vers l'intervention pluridisciplinaire conjuguant l'ergonomie, la psychologie du travail et la sociologie du travail dans le domaine des conditions de travail, celui de l'évaluation des risques professionnels et plus généralement vers tout ce que le changement engendre dans les organisations de travail.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ

Tous secteurs d'activité.



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**Caisse régionale  
Île-de-France**

**TRAVAIL PLURIEL**

**59 avenue Georges Clémenceau  
94700 Maisons-Alfort**

**[travail-pluriel.com](http://travail-pluriel.com)**



**FOSSET-LAGOSZNIAK**

**Élise**



**06 38 13 88 10**



**[e.fosset@travail-pluriel.com](mailto:e.fosset@travail-pluriel.com)**

## PRÉSENTATION

Fondé par Elise **Fosset-Lagoszniak**, psychologue du travail, le cabinet Travail Pluriel propose des interventions sur-mesure qui s'adaptent au contexte et à la demande spécifique de chaque entreprise ou établissement. Intervenante spécialisée en prévention des risques psychosociaux depuis 15 ans, je construis, avec les acteurs internes, un accompagnement qui s'appuie sur les éléments concrets du travail pour une approche pragmatique et opérationnelle.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ

Médico-social et social, services, collectivités territoriales, culture et artisanat d'art, Industrie agro- alimentaire , transport, bois.